

Vos questions / nos réponses

# Risques

Par [Profil supprimé](#) Postée le 01/04/2014 16:11

Bonjour,

Voilà je me pose beaucoup de questions quand aux risques que ma sœur peut encourir ...

Son copain consomme et à des plantations dans leurs maison, ma sœur n'y touche pas mais c'est elle qui paie ... elle est donc "complice"

Savez-vous si elle a des risques d'amendes ou autre et pour son emploi? j'attends vos réponses, merci d'avance

J'attend

---

## Mise en ligne le 03/04/2014

Bonjour,

Pour qu'un proche soit considéré comme "complice" d'une activité de trafic, il faut que ce-dernier en profite d'une manière ou d'une autre (biens, argent, issus de l'activité). Un proche qui connaît l'existence d'une activité de trafic mais qui ne l'incite pas, ne le facilite pas ou n'en profite pas ne peut être considéré comme complice.

Nous ne comprenons pas ce que vous entendez par le fait que c'est votre soeur qui "paie", ce qui vous fait craindre sa complicité. Afin de vous répondre de façon plus précise, n'hésitez pas à nous poser une question dans la rubrique, ou à contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

---